

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 30 novembre 2005.

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable, 2e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu (3211-05-407)

Madame,

En réponse à votre question supplémentaire de la Commission transmise par courriel le 24 novembre dernier, il me fait plaisir de soumettre les renseignements suivants.

À votre question demandant : **Comment sont partagés les coûts de services de premier répondant en cas d'accident impliquant des matières dangereuses dans les municipalités rurales ? (votre référence DT6-6195- 6295)**

Il serait important de souligner au départ que le service de premiers répondants ne se retrouve pas dans toutes les municipalités rurales. La fonction de premier répondant est directement rattachée à la mise en œuvre d'un protocole de soins à prodiguer avant l'arrivée des ambulanciers. Ce rôle est souvent assumé par des pompiers, des intervenants municipaux, comme c'est le cas à Saint-Armand. Par ailleurs, il existe aussi des services de premiers répondants composés de bénévoles qui offrent un service privé dont les coûts sont assumés par des levées de fonds ou des moyens financiers divers. Mais tous sont tenus d'appliquer un protocole qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux pour intervenir sur les lieux d'accidents, impliquant ou pas des matières dangereuses.

De plus, en Montérégie, l'implantation d'un tel service implique la signature d'une entente tripartite réunissant à la fois une municipalité, l'Agence de développement de réseaux locaux de service de santé et de services sociaux et le service ambulancier du secteur.

Pour plus de détails, notamment pour le partage des coûts, je vous réfère à l'Agence de développement de réseaux locaux de service de santé et de services sociaux, qui serait l'entité la plus en mesure d'apporter l'information complémentaire pour tracer un portrait à l'échelle du Québec.

Espérant ces renseignements à votre satisfaction et à celle de la Commission, je vous prie d'agréer, Madame Boutin, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(l'originale signée suivra par le courrier)

Dominique Gauthier
Conseillère en sécurité civile

c.c. : Monsieur Dave Castegan, coordonnateur des PÉEIE à la DOTSC
Monsieur Hugues Daveluy, conseiller, DRME 16-05
Monsieur Bernard Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile
Monsieur Éric Houde, directeur régionale, DRME 16-05

165, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9
Téléphone : (450) 346-3200
Télécopieur : (450) 346-5856
www.msp.gouv.qc.ca
Courriel : securite.civile16@msp.gouv.qc.ca